



**Arrêté relatif à une demande de crédit d'engagement de CHF 129'700.- pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges**

**Le Conseil général de la commune de La Grande Béroche,**

vu la loi sur les communes, du 21 décembre 1964 ;

vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes, du 24 juin 2014 ;

vu le règlement sur les finances communales, du 14 septembre 2020 ;

vu le rapport du Conseil communal, du 26 octobre 2022 ;

**arrête :**

- Art. 1<sup>er</sup> :** Un crédit d'engagement de CHF 129'700.- est accordé au Conseil communal pour le remplacement de l'éclairage au terrain de football de Saint-Aubin-Sauges.
- Art. 2 :** La dépense sera portée aux comptes des investissements dans le chapitre « 3410 Sport » et amortie conformément à la loi au taux de 5%.
- Art. 3 :** Le Conseil communal est autorisé à conclure l'emprunt nécessaire au financement dudit crédit.
- Art. 4 :** Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui deviendra exécutoire à l'expiration du délai référendaire.

Saint-Aubin-Sauges, le 14 novembre 2022

AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL

La présidente,  
Aïcha Hessler-Wyser

Le secrétaire,  
Jean Fehlbaum

*A. Hessler-Wyser*

*J. Fehlbaum*